

**Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**des**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 15 JUIN 2020**

**DÉPARTEMENT DE**  
**MEURTHE-ET-MOSELLE**  
**ARRONDISSEMENT DE**  
**NANCY**  
**CANTON**  
**ENTRE SEILLE-ET-**  
**MEURTHE**

L'an deux mil vingt, le quinze juin, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing\* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire.**

*\*Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

**NOMBRE**

de conseillers  
en exercice : 27  
de présents : 24  
de votants : 26

**Étaient présents** : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, Mme MACHADO BESSON, M. DOMINGUES, M. QUQUE, M. DURAND, Mme GENIN, Mme BAK, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, Mme HUSSON, M. BRUSON, Mme GENICOT, Mme VILLAUME, M. GWINNER, Mme WERBICKI, M. PAULY et Mme DIDRAT SOEUR.

Étaient absents excusés : Mme LACROIX, M. PFEIFFER et Mme RASCAGNERES GARCIA.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :  
Mme LACROIX à Mme MACHADO BESSON  
Mme RASCAGNERES GARCIA à Mme CHEVREUX

Un scrutin a eu lieu, Mme LEPIANKO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 19/06/2020 et que la convocation du conseil avait été faite le 09/06/2020.

Le maire,

**Constitution d'un groupement de commandes concernant la fourniture de**  
**Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) et prestations associées**

Le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018 oblige les Établissements Recevant du Public (ERP) soumis à l'obligation de détenir un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE), selon cet échelonnement :

- à partir du 1er janvier 2020, ERP de catégories 1, 2 et 3 ;
- à partir du 1er janvier 2021, ERP de catégories 4 ;
- à partir du 1er janvier 2022, certains ERP de catégories 5.

Lorsque plusieurs ERP sont situés sur un même site géographique, l'équipement en DAE peut être mutualisé.

Plusieurs collectivités du territoire étant concernées par ce besoin, il vous est proposé de constituer un groupement de commande permettant de proposer un volume d'activité conséquent attirant les acteurs économiques du secteur.

Ce groupement de commandes intéresserait les treize (13) pouvoirs adjudicateurs suivants : la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, les communes de Bouxières-aux-Dames, Champigneulle, Custines, Faulx, Frouard, Lay-Saint-Christophe, Liverdun, Marbache, Millery, Montenois, Pompey, Saizerais.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey assurerait, en qualité de coordonnateur du groupement, la préparation, la passation et la signature du marché sous la forme d'un accord cadre mono-attributaire (1 seul titulaire). Chaque membre serait en charge quant à lui du suivi de la bonne exécution des prestations pour la partie qui le concerne.

Afin de définir précisément le besoin de ce marché, un recensement a été effectué et un état des lieux précis du parc à vérifier et à maintenir est en cours d'élaboration.

L'adhésion de l'ensemble des parties conditionne la publication du marché, il conviendra donc que les conseils des communes concernées aient délibéré préalablement au lancement du marché.

Calendrier prévisionnel (selon l'évolution sanitaire) :

- o Mai 2020 : rédaction du marché.
- o Entre juin et juillet 2020 : délibération et approbation de la convention constitutive du groupement de commandes par l'Assemblée délibérante de chaque membre adhérent.
- o De juin/juillet à août 2020 :
  - Publication
  - Réception des offres
  - Commission d'Achat Public (CAP)
  - Notification au titulaire et aux candidats évincés
  - Début du marché

Il vous est demandé d'approuver les termes de la convention, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et de procéder à la désignation d'un représentant de la commune élu parmi les membres ayant une voix consultative de la Commission d'Appels d'Offres de la commune (membre titulaire). Un membre suppléant sera désigné selon les mêmes modalités.

**Vu le rapport soumis à son examen,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le projet de convention constitutive du groupement de commande concernant la fourniture de Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) et prestations associées.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

**DESIGNE M. Dominique VOINSON**, membre titulaire, représentant de la commune au sein de la Commission d'Achat Public (CAP) du groupement de commandes.

**DESIGNE Mme Christine BAK**, suppléante du membre titulaire, représentante de la commune au sein de la Commission d'Achat Public (CAP) du groupement de commandes.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,



Denis MACHADO

